

# Communiqué phytosanitaire

n° 25 du 17 juillet 2024

## SOMMAIRE

### Arboriculture

- Feu bactérien
- Carpocapse des pommes et des poires
- Cochenille farineuse
- *Drosophila suzukii*

### Viticulture

- Météo et phénologie
- Stress hydrique
- Mildiou et oïdium
- Résidus et substances non maîtrisables
- Lutte contre les plantes envahissantes

## ARBORICULTURE

### FEU BACTÉRIEN

Du feu bactérien a été diagnostiqué sur la commune d'Ardon. Tous les producteurs doivent être vigilants et contrôlés régulièrement leurs parcelles de fruits à pépins.

Tout soupçon ou constat de feu bactérien doit être signalé à l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères. L'annonce peut être faite directement sur l'application [ArcGis Survey 123](#) ou [via notre site internet](#).

### CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

En raison de la présence de feu bactérien sur plusieurs parcelles dans les communes de Sion et Sierre, les contrôles d'été ont été effectués de manière individuelle. Jusqu'à présent, nous n'avons malheureusement reçu les résultats que de trois producteurs. Le résumé suivant provient donc principalement des contrôles effectués dans le cadre du projet ArboPhytoRed. **Si vous avez contrôlé une ou plusieurs parcelles et que vous ne nous avez pas encore envoyé les résultats, nous vous prions de le faire le plus rapidement possible.**



Sur un total de 26 parcelles contrôlées, le pourcentage de fruits atteints est très faible sauf sur deux parcelles et varie de 0 à 12 % (en moyenne, 0,1 %). Des larves vivantes ont été trouvées sur des parcelles en confusion mais non traitées.

Lors de contrôles effectués lundi dans un verger hors confusion, nous avons observé des œufs, des très jeunes larves et des larves plus âgées. Maintenez la protection avec le virus de la granulose. Surveillez les parcelles de pommiers et de poiriers, notamment celles en bordure des secteurs en confusion afin de pouvoir intervenir à temps pour limiter les dégâts. En cas de soupçon de tordeuse orientale du pêcher, appliquez un produit efficace sur les deux ravageurs et informez-nous. Attention au délai d'attente avant récolte selon le produit utilisé.



## COCHENILLE FARINEUSE

La deuxième génération a commencé à éclore. Les premières nymphes ont été capturées sur les bandes adhésives. Il n'y a presque plus de mâles capturés dans notre réseau de pièges. Selon le modèle, le pic des nymphes du premier stade est prévu pour le début de la semaine prochaine. S'il s'avère nécessaire, un traitement au Movento SC (spirotétramate) à la dose de 1,44 l/ha, peut être appliqué la semaine prochaine, en respectant les consignes d'application de la firme et les délais d'attente avant récolte. Faire attention à la dérive dans les parcelles voisines, parfois en cours de récolte, et respecter les bonnes pratiques agricoles lors des traitements !



La présence de cochenille farineuse sur abricot nous a été signalée. Contrôler vos vergers et intervenir selon le niveau d'infestation. Des parasitoïdes sont présents dans les vergers. Ils sont une aide précieuse pour le contrôle de la cochenille. Il est nécessaire de les préserver et de n'effectuer des traitements que dans les parcelles avec une pression importante.

## DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en augmentation (en moyenne, 90 individus par piège). On continue d'observer des pontes sur les abricots. Les contrôles sur 250 fruits ont révélé une moyenne de 8% d'attaque, mais avec de grandes différences entre les parcelles (de 0 à 56%). Nous vous recommandons d'effectuer des contrôles sur fruits pour surveiller vos parcelles.

Il est impératif de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte : ne pas laisser des fruits surmaturés, non récoltés ou tombés au sol, réduire l'intervalle entre les cueillettes et maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, il faudra aussi réfrigérer rapidement à 1°C les fruits pour éviter les éclosions des œufs présents ([voir communiqué n° 19](#)). Pour les produits homologués contre ce ravageur, veuillez consulter le [communiqué n° 20](#).

## VITICULTURE

### MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Vendredi passé, un front froid arrivant de l'ouest a contribué à provoquer plusieurs averses orageuses avec des intensités parfois importantes. L'ensemble du Valais a été arrosé avec des cumuls de 20 à 30 mm de pluie. Martigny-Combe a enregistré la plus grande quantité d'eau avec 41 mm alors que le Vispéral n'a cumulé seuls 11 mm de pluie. Le début de cette semaine a enregistré de nouvelles précipitations cumulant entre 7 à 35 mm, respectivement dans le Vispéral et à Charrat. Le haut Valais a été moins arrosé que le bas.

Les deux épisodes pluvieux auront cumulé entre 18 à 55 mm de pluie selon les régions.

La suite de la semaine semble ensoleillée et sèche. Un temps plus changeant et de nouvelles précipitations sont annoncées en fin de week-end.

Le stade phénologique « fermeture de la grappe » se généralise dans le vignoble. Coulure et millerandage sont de façon générale, très fréquemment observés.

### STRESS HYDRIQUE

Dans le cadre des projets de la [station décentralisée](#), le niveau de contrainte hydrique subie par la vigne a été contrôlée sur une cinquantaine de parcelle avant les précipitations de vendredi passé. Les mesures effectuées sur l'ensemble de ces parcelles traduisent une absence de stress hydrique.



Les fréquentes précipitations et le stade phénologique avancé de la vigne ne justifient pas l'arrosage de vignes adultes. Surveillez toutefois les jeunes vignes, repiquages et nouvelles plantations. Si l'irrigation se fait par aspersion, renouveler le traitement dans les 48 h après l'aspersion.

## MILDIU ET OÏDIUM

Dans la majeure partie des secteurs, les deux épisodes pluvieux ont cumulé plus de 15-20 mm. Les produits de contact ont été lessivés. Un renouvellement de la protection est à mettre en place avant les potentielles pluies du week-end. Si le dernier traitement de synthèse remonte à plus de 10-12 jours, renouveler la protection avant les pluies.

### Mildiou

Les pluies en fin de semaine passée et début de cette semaine ont provoqué de nouvelles infections selon [agrométéo](#) pour l'ensemble des stations valaisannes. Les cycles infectieux en cours ou qui se terminent, continuent à induire une apparition régulière de nouveaux symptômes sur les feuilles et de façon plus limitée sur les grappes.

Depuis une dizaine de jours, une sortie de rot brun (mildiou sur grappe) régulière mais d'intensité faible est constatée dans certaines parcelles. Ces observations ne sont pas généralisables à l'ensemble des parcelles du canton. Une grande variabilité dans l'intensité et la fréquence des symptômes persiste.

A partir de la fermeture de la grappe, les baies deviennent moins sensibles aux nouvelles contaminations. Toutefois, les grappes peuvent être infectées jusqu'au début de la véraison, il est très important de bien les protéger jusqu'à ce stade.

- Garder un enherbement bas pour éviter un microclimat humide dans la zone des grappes (mesure prophylactique contre la pourriture grise) ;
- Le haut du feuillage et les nouvelles pousses peuvent être fortement atteints. Dans ce cas, il peut être opportun de limiter l'inoculum en enlevant les jeunes feuilles par écimage et en traitant la vigne avec des produits de contact ;
- Maintenir une couverture du feuillage et des grappes jusqu'à la véraison en anticipant les pluies à venir. Sur cette deuxième partie de saison, il est recommandé d'employer 200 à 300 g/ha de cuivre métal.

Les intervalles de traitements courts restent d'actualité. Pour plus d'informations sur les renouvellements, voir [Communiqué 24](#).



*Rot brun, Cornalin*

### Oïdium

Le champignon est toujours actif et progresse dans les secteurs avec des symptômes présents. Les conditions de cette fin de semaine seront favorables à son développement.

Actuellement, la stratégie est à adapter en fonction de la présence ou de l'absence de symptômes à la parcelle. Les nouvelles infections sont rares à ce stade mais la maladie peut progresser jusqu'à la véraison à partir de foyers présents.

En cas de symptômes sur grappe présents : Si la grappe n'est pas encore fermée, c'est le dernier moment pour envisager un poudrage au soufre (maximum 25 kg/ha). Attention aux fortes chaleurs de cette fin de semaine. Rappel sur les conditions pour un poudrage : 25°C à 28°C, bonne luminosité, absence d'orage en fin de journée.



*Oïdium sur grappe, Chardonnay*

Privilégier une application de soufre mouillable (4.8-6.4 kg/ha) en face par face si la grappe est fermée. Une combinaison avec du bicarbonate de potassium est intéressante. Resserrez l'intervalle du prochain traitement pour gagner en efficacité.





En cas d'absence de symptômes : Si les travaux de la feuille sont à jour et que la qualité d'application des produits phytosanitaires est optimale, une diminution de la quantité de soufre mouillable à 3-4 kg/ha est envisageable. Il est conseillé de garder un intervalle de traitement de 10-14 jours en fonction du produit utilisé.

Si l'effeuillage est effectué pour la première fois actuellement, attention à ne pas défeuiller complètement la zone des grappes et de garder quelques feuilles pour éviter les « coups de soleil sur les baies » (échaudage). L'ensoleillement important prévu cette fin de semaine augmente le risque de brûlures et de phytotoxicité en général.

## RÉSIDUS ET SUBSTANCES NON MAÎTRISABLES

La diversité et la concentration des résidus de produits phytosanitaires dans les vins dépend principalement du choix des matières actives utilisées et de leur positionnement dans le plan de traitement. Les anti-botrytis sont très rémanents et la principale source de résidus dans les vins. Ne pas les utiliser en privilégiant les mesures prophylactiques est l'unique solution pour ne pas avoir de résidus d'anti-pourritures dans les vins. Si une application paraît indispensable, éviter les applications tardives d'anti-botrytis à la véraison. Le dernier moment pour intervenir spécifiquement est **avant** la fermeture de la grappe.

- Les fongicides contenant uniquement du cuivre sont les seuls dont l'utilisation est autorisée après la mi-août (au plus tard au 31 août) ;
- L'utilisation d'insecticide spécifique contre *Drosophila suzukii* doit être justifiée par un dépassement du seuil de tolérance (4% des baies avec des pontes) ;
- Opter pour des plans de traitements avec des stratégies de réduction de résidus. Des mesures incitatives existent via les [contributions aux systèmes de production](#) ;
- Suivre les préconisations des caves acheteuses afin d'éviter tout effet cocktail en assemblant des raisins traités avec de nombreuses matières actives différentes.

Pour plus d'informations à ce sujet : [22-03-residus-vitival.pdf](#) et fiches techniques Agridea 6.53-6.55.

## LUTTE CONTRE LES PLANTES INDÉSIRABLES DU VIGNOBLE

De nombreuses parcelles sont actuellement envahies de *Conyza* (Vergerette de Buenos Aires ; Vergerette de Sumatra) et Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Pour limiter l'expansion de ces plantes, fauchez à raz deux à trois fois par an, avant maturité des graines. En cas de plantes isolées, arrachez-les avec les racines.

Pour lutter contre la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) et d'autres néophytes envahissantes, les mêmes méthodes de lutte sont applicables. Pour plus d'informations, consultez le « [Manuel de gestion des néophytes envahissantes](#) ».



Cirse des champs (chardon)



Vergerette de Sumatra



Vergerette annuelle

## COURS SUR LES ORGANISMES DE QUARANTAINE

Après la flavescence dorée qui a fait son apparition en 2020, voici le scarabée japonais. Ces deux organismes de quarantaine représentent une menace réelle pour notre vignoble. Le 24 juillet prochain aura lieu une soirée d'information qui aura pour but d'informer les participants de la situation en Valais et les mesures mises en œuvre. Il est important que les vignerons soient sensibilisés sur ces thématiques et sachent adopter les bonnes pratiques pour éviter la dissémination de ces deux organismes.

**Date et horaire** : 24 juillet 2024, 18h30-20h00

**Lieu** : Ecole d'Agriculture, Grande Salle

**Inscription en ligne** : [SCA - \[Madison/20230623\] \(vs.ch\)](https://sca.admin.ch/Madison/20230623)

Service cantonal de l'agriculture

